

Indiquez-nous votre appartenance raciale et votre origine ethnique et aidez-nous à améliorer le service et l'accès



Securing today
and tomorrow



Demandez-vous l'attribution d'un numéro de Social Security (Sécurité sociale) ou le remplacement de votre carte ?

Communiquer des informations sur votre appartenance raciale et votre origine ethnique nous permet de déterminer si nous dispensons un service équitable à toutes les personnes qui viennent nous demander de l'aide. *La communication de ces informations procède du volontariat et n'aura pas de conséquences sur la suite réservée à votre demande.*

Merci de nous aider à améliorer le service et l'accès !

Pour voir des exemples d'utilisation de ces informations à des fins de recherche et de statistiques, consultez le site ssa.gov/policy/about/racial-equity-resources.html (uniquement en anglais).

La Privacy Act Statement (Déclaration de confidentialité) : Article 702 de la Social Security Act (Loi sur la Sécurité Sociale), telle que modifiée, autorise la Social Security (Sécurité sociale) à recueillir des informations sur l'appartenance raciale et l'origine ethnique, qui seront utilisées à des fins de recherche et de statistiques. La fourniture de ces informations procède du volontariat ; le fait de ne pas fournir tout ou partie de ces informations n'aura pas de conséquences sur la suite réservée à votre demande. Si la loi le permet, la Social Security (Sécurité sociale) pourra utiliser et partager les informations que vous communiquez. Nous pourrions les partager avec d'autres agences fédérales, des contractuels, des bénéficiaires de subventions, des étudiants bénévoles et d'autres personnes, comme indiqué dans les utilisations courantes du System of Records Notice (Systèmes de notification de fichiers) (SORN, acronyme en anglais) 60-0104, consultables à l'adresse www.ssa.gov/privacy (uniquement en anglais).

En quoi ces informations peuvent-elles m'être utiles ?

Ces informations sont importantes pour nous assurer que nous dispensons un service juste et équitable pour tous. Elles nous aident également à élargir l'accès à nos programmes et nous permettent de savoir :

- Qui** sont les bénéficiaires de nos prestations.
- Qui** ignore peut-être qu'il existe des prestations auxquelles il/elle pourrait avoir droit.
- Quels** obstacles involontaires peuvent avoir une incidence sur les prestations et les services.
- Sur quels points** étendre les efforts de sensibilisation et accroître la notoriété des programmes.